



Perte de tous les papiers administratifs

Par **forgettenmuse**, le **19/09/2008** à **21:35**

Bonsoir,rnrnMon ami est portugais, il a perdu il y a deux semaines la totalité de ses papiers. Impossible de mettre la main sur une copie quelconque.rnIl a donc commencé par aller au commissariat déclarer la perte de ces documents, mais là surprise ils n'ont pris en compte que le permis de conduire.rnNous nous sommes rendus à la mairie qui dit ne pas gérer les cartes de résidents. Nous nous sommes donc déplacés à la sous prefecture du val de marne et là... on a bien trouvé le nom de mon ami dans les fichiers mais on ne délivre plus de titres de séjour pour les 15 pays européens, pas question de nous faire une attestation de perte de document et nous envoie au Consulat...rnrnNous nous sommes rendus au Consulat et... l'extrait de naissance que nous avons pris avec nous lors de nos vacances au Portugal, alors que nous avons demandé un extrait valable pour demander un passeport ; n'est pas suffisant il faut un extrait intégral, celui avec filiation ne suffit pas ! pas question qu'on nous prenne en charge notre déclaration de perte de la carte de citoyen portugais, il faut cet extrait pour refaire une nouvelle demande de document.rnrnJ'ai deux questions : rnrn1 - Comment obtenir cet extrait auprès de la ville de Leiria sans se rendre au Portugal et ceci rapidement.rnrn2 - Cette situation (sans papiers) est inquiétante ; quel organisme devrait prendre en compte cette déclaration de perte ?rnrnLa situation est compliquée par le fait que mon ami avait quitté son emploi à Lyon pour venir vivre avec moi à Paris début septembre (nous nous connaissons depuis 3 ans) et que du fait de cette perte de documents il ne peut pas entamer une recherche d'emploi sur Paris !!rnrnMerci pour votre aide.rnrnCélia

Par **forgettenmuse**, le **21/09/2008** à **18:11**

merci pour votre aide